



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Rugby a XIII

Question écrite n° 39929

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, sur la décision de rejet par la commission ad hoc, du rugby a XIII comme discipline de haut niveau. Cette discipline comprend des fédérations professionnelles et semi-professionnelles, regroupées au sein du bureau international où la France siège en qualité de membre fondateur, et des fédérations amateurs. Elle répond également aux critères fixes concernant le nombre de nations pratiquant ce sport. Au moment où le rugby a XIII organise son expansion internationale, une telle disqualification compromettrait le succès de cette discipline et serait de plus une injustice. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre pour que la France conserve le rugby a XIII comme discipline de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39929

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1942